Le peuple valdôtain

UNION VALDÔTAINE

1 • L'Union Valdôtaine, Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

15 MARS 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 1800

11

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

La vitalité et l'enracinement de l'Union Valdôtaine

Guido Cesal

Qui avait accueilli l'initiative «Respectez le Statut – Une signature en Europe» avec ironie et sarcasme n'imaginait sûrement pas que nous aurions atteint avec une extrême facilité les 18.000 signatures.

La vitalité et l'enracinement de l'Union Valdôtaine dans notre société se sont démontrés encore une fois dans toute leur évidence. Les voix hostiles, les opposants à l'action menée, se sont subitement éteints au fur et à mesure que les fiches se gonflaient de consensus et que nos adhérents procédaient à certifier le sentiment des Valdôtains en faveur du maintien de l'une de nos prérogatives statutaires.

Nous avons subi des attaques violentes.

Certains ont même dit qu'avec cette bataille nous favorisions l'augmentation de la pollution. Vous voyez jusqu'à quel point on peut aller…

Les Valdôtains, il faut le dire, ont très bien compris quel était l'enjeu en discussion et, tout en reconnaissant aux «bons» une valeur économique indiscutable, ont voulu souligner la signification principale sous-entendue à ce modèle et qui consiste en un droit constitutionnel qui nous vient d'une prérogative statutaire qui ne peut être bafouée par personne.

L'action menée sur le territoire nous a permis d'introduire un thème qui occupera le débat politique des prochains mois, la révision de notre Statut d'autonomie. La question des coupons d'essence a démontré une faiblesse du Statut actuel qui ne prévoit aucun instrument de liaison avec l'Union européenne et qui exige que tout rapport avec cet organisme soit effectué par le biais des organes de l'Etat central. Il est donc nécessaire de reconsidérer notre Statut dans son ensemble, de l'adapter aux exigences actuelles et de le construire de façon à ce qu'il puisse répondre aux nécessités effectives de la société valdôtaine d'aujourd'hui. Nous pensions que les gens n'auraient pas compris cette bataille, trop élitaire, trop conceptuelle, sans aucune retombée pratique? Nous nous sommes trompés. La question des bons d'essence a démontré, au contraire, que cette question peut être abordée sans crainte, que les Valdôtains l'estiment prioritaire et que le débat que nous avons introduit peut se développer et impliquer l'entière communauté valdôtaine. Prenons donc acte avec satisfaction du bon résultat de la campagne de récolte de signatures pour le maintien des bons d'essence mais profitons du fait que nous avons, avec cette action, introduit un débat bien plus important au sein de notre société. Portons donc de l'avant, sans incertitude, la révision du Statut valdôtain; les temps sont mûrs, les Valdôtains n'attendent que d'être concernés.

Nous avons prédisposé l'outil, la Convention qui a été récemment introduite dans notre corps institutionnel. Elle doit devenir l'endroit où l'on débat, où l'on se confronte et l'instrument pour porter à terme cette action utile, nécessaire, qui ne peut pas être renvoyée.

Les temps sont mûrs pour agir, il faut le faire sans incertitude.

18.000 signatures recueillies

Succès pour la pétition «Respectez le statut»

Elles sont presque 18.000, mais dans les prochains jours elles seront plus de 19.000, les signatures recueillies par l'Union Valdôtaine, par la Fédération autonomiste et la Stella Alpina pour le maintien de l'exemption fiscale sur les carburants, dont la Région Vallée d'Aoste bénéficie depuis 1949 suite au manque de l'application de la zone franche, prévue par le Statut d'Autonomie. Au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée le vendredi 9 mars dernier, les plus importants exposants des trois mouvements de majorité ont réaffirmé que *«la pétition ne considère pas seulement l'aspect économique de la question mais concerne surtout le problème politique et institutionnel créé par l'exigence de respecter le Statut et l'autonomie de la Vallée d'Aoste».* Le

Président du Mouvement Guido Cesal a déclaré qu'il s'agit «*d'un grand succès pour une initiative portée de l'avant de manière compacte par la majorité: le moment d'aborder avec décision le thème du statut est arrivé, une matière qui concerne toujours beaucoup les Valdôtains. De plus, ce résultat représente un signal important aussi parce qu'il indique une grande participation de la part des sections, un changement de tendance et une belle réaction après la défaite électorale*». Le Président de la Région a ensuite expliqué l'iter bureautique du document: «*La pétition avec les signatures sera déposée au mois d'avril à la Commission compétente du Parlement européen qui, après une première évaluation, convoquera la délégation régionale pour l'audition qui précède la réponse définitive. À ce propos, le Gouvernement régional a institué un groupe de travail qui est en train d'analyser la question et de calculer les possibles répercussions*». «*Nous doutons aussi* – a ajouté le Président de la Région – *que la Commission européenne puisse avoir des compétences par rapport à la circulaire qui dans les faits impose la modification des modalités de gestion des genres en exemption fiscale*».

RAPPEL
Le dernier délais pour rendre les signatures au siège central ou au siège périphérique de Pont-Saint-Martin est fixé au vendredi 23 mars.

Politique italienne

La crise du bipolarisme

Joseph Rivolin

L'ancienne salle à manger du palais des banquiers Chigi, sur piazza Colonna à Rome, est aujourd'hui la salle de réunion du Conseil des Ministres italiens.

Sur la table circulaire qui occupe le centre de la salle, devant le cinquième ou sixième siège à la gauche du fauteuil du président Prodi, un écriteau indique la place du ministre (sans portefeuille) «per l'attuazione del programma di governo».

Une charge ministérielle curieuse, vu qu'on s'attendrait à ce que toute l'équipe gouvernementale soit engagée à réaliser le programme du Gouvernement: à quoi bon instituer un poste expressément pour y veiller?

La raison doit être recherchée dans l'ambiguïté du programme lui-même, qui avant d'être réalisé doit être déchiffré: un déchiffrement qui demande évidemment la médiation entre les différentes «âmes» d'une majorité «di lotta e di governo» qui a des difficultés sérieuses à se reconnaître dans une ligne politique unitaire.

On assiste quotidiennement à des prises de position disparates même sur des sujets importants, non seulement de la part des partis de majorité, mais aussi de la part des différents ministres.

Sur la base militaire de Vicence, après avoir maladroitement essayé de réduire le dossier à une affaire de plan d'urbanisme local, le gouvernement a accepté l'élargissement, ce qui n'a pas empêché à quelques-uns de ses membres de prendre position contre la décision collégiale et à des leaders de la majorité de manifester contre soi-même.

Un véritable match de ping-pong se déroule entre les ministres favorables et contraires au passage du T.G.V. en val de Suse.

L'engagement militaire en Afghanistan ne pourra passer que grâce au vote de l'opposition.

Sur la réforme de la justice, le laborieux compromis proposé par le ministre Mastella est refusé, pour des raisons opposées, par les ministres Bonino et Di Pietro.

SUITE PAGE 6

«RESPECTEZ LE STATUT»

Une signature en Europe

PETITION AU PARLEMENT EUROPEEN DES CITOYENS VALDOTAINS POUR LA RECONNAISSANCE DE LEURS DROITS LEGITIMES EN CE QUI CONCERNE L'EXEMPTION FISCALE DES CARBURANTS EN VIGUEUR DANS LE VAL D'AOSTE DEPUIS 1949

Compte tenu que l'exemption fiscale des carburants dont bénéficient les citoyens valdôtains dérive d'une loi de 1949, en application d'une loi d'ordre constitutionnel qui établit le Statut d'Autonomie de la Région ;

Considérant que l'Union européenne a toujours reconnu la spécificité de l'autonomie valdôtaine en autorisant sans cesse ladite exemption fiscale ;

Persuadés que la Commission européenne, après avoir interprété de façon erronée l'article 18 de la Directive 2003/96/CE du Conseil, a fait preuve d'un manque d'attention et de précision lors de l'examen de la demande présentée par l'Etat italien sur la base de l'article 19 de ladite directive ;

Les citoyens valdôtains soussignés

DEMANDENT

au Parlement européen, seul représentant légitime des citoyens de l'Europe, de prendre position en faveur du maintien de la mesure fiscale dont la Région bénéficie depuis 1949 à titre de compensation pour la non application de la disposition relative à la zone franche et prévue dans son Statut d'Autonomie ;

REQUIÈRENT

que le territoire de la Région Autonome du Val d'Aoste soit inséré dans la liste de ceux qui bénéficient du régime fiscal de zone franche aux termes de la Directive 92/12/CEE du Conseil ;

INSISTENT

pour que le Parlement européen demande à la Commission européenne de revenir sur son interprétation erronée de l'article 18 de la Directive 2003/96/CE et de s'expliquer quant au manque d'attention et à la superficialité avec laquelle elle a examiné la requête présentée par le Gouvernement italien.

Pour mieux exposer leurs raisons, les citoyens valdôtains soussignés, demandent enfin qu'une délégation de leurs représentants puisse être entendue lors de l'examen de cette pétition par la Commission des pétitions du Parlement européen.

Séance du Gouvernement du vendredi 9 mars 2007: principales décisions

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION

L'Exécutif a décidé de créer un groupe de pilotage pour l'année européenne de l'égalité des chances pour tous (2007) - Vers une société juste - chargé de l'intégration et de la coordination des actions réalisées dans tout le territoire régional.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, le Gouvernement a octroyé à 28 bénéficiaires des subventions d'un montant global de 984 203 euros, pour l'aménagement de terrains agricoles et pour la construction de murs de soutènement et d'ouvrages d'irrigation.
Une subvention de 2 307 893 euros a été accordée à 8 consortiums d'amélioration foncière pour la réalisation et le réaménagement de chemins ruraux et de systèmes d'irrigation. L'Exécutif a approuvé le programme des travaux qui seront réalisés en régie directe au cours de l'année 2007 par les chantiers forestiers du Département des ressources naturelles et du Corps forestier, en collaboration avec la Direction de l'aménagement de la montagne et des infrastructures, avec la Direction des forêts, avec la Direction de la flore, de la faune, de la chasse et de la pêche et avec le Service des espaces protégés.
Une enveloppe de 11 202000 euros a été débloquée à cette fin.

ÉDUCATION ET CULTURE

Le Gouvernement a approuvé les modalités pour l'attribution de bourses d'études et des subventions pour le logement aux étudiants inscrits à l'Université de la Vallée d'Aoste et à la troisième faculté d'ingénierie de l'information du Polytechnique de Turin située à Aoste et aux étudiants valdôtains inscrits au cours universitaires à l'extérieur de la Région, pendant l'année universitaire 2006/2007, conformément à la loi régionale n° 30 de 1989.
L'Exécutif a décidé de soumettre au Conseil régional un projet de loi modifiant la loi régionale n° 24 du 14 novembre 2002 portant création de la Fondation Clément Filliétroz.
Par ailleurs, il a octroyé une subvention annuelle de 26 000 euros à ladite fondation au titre des activités prévues pour l'année 2007.
Il a ensuite donné son feu vert à l'aménagement de l'exposition « Ailes », qui sera consacrée au sculpteur valdôtain Bruno Gabrieli et sera ouverte à l'Espace Vallée d'Aoste de Paris du 23 mars au 9 septembre prochains, et a débloqué à cet effet la somme de 5 000 euros.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES

Le Gouvernement a approuvé l'accréditation institutionnelle de la maison de repos G.B. Festaz d'Aoste et a autorisé l'ouverture d'une structure socio-sanitaire à usage d'Unité d'Assistance Prolongée(UAP) pouvant accueillir six personnes au maximum.
En application du Plan régional de la santé et du bien-être social 2006/2008, il a défini le nombre de places qui seront disponibles dans les services socio-éducatifs pour la petite enfance et dans les structures destinées, d'une part, à l'assistance sanitaire, à la réhabilitation et à l'hospitalisation et, d'autre part, à l'aide sociale et à l'hébergement des personnes âgées.
Dans le cadre du Fonds régional pour les politiques sociales 2007/2009, l'Exécutif a approuvé un financement de 450 000 euros au titre des projets destinés aux personnes qui vivent une situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS

Le Gouvernement a rendu un avis positif, sous condition, quant à la compatibilité avec l'environnement des projets suivants: construction d'un bâtiment industriel et d'un immeuble qui accueillera des bureaux à Preille, dans la commune de Saint-Pierre ; réalisation d'un nouvel établissement scolaire au Chef-lieu de la commune de Valtournenche ; aménagement et achèvement du chemin carrossable Ponteille-Comboé, dans la commune de Charvensod.
Par ailleurs, il a décidé de soumettre au Conseil régional la proposition de délibération portant approbation du Plan prévisionnel régional des travaux publics pour la période 2007/2009, aux termes du deuxième alinéa de l'article 7 de la loi régionale n° 12 de 1996, modifiée.
Il a ensuite approuvé le volet technique du projet définitif des travaux de réalisation d'un parking souterrain desservant l'ancien village minier de la commune de Cogne.
Une enveloppe de 1 345 000 euros a été débloquée à cette fin.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS

Une subvention de 13 155 euros a été accordée à la section Uget du CAI de Turin au titre de l'achat de mobilier destiné au refuge Mont-Blanc, dans la commune de Courmayeur.

NOUVELLES EN BREF

Ecole : activités de formation et de mise à jour

L'Assessorat de l'Education et de la Culture informe que les demandes d'autorisation pour le déroulement des activités de formation et de mise à jour concernant l'année scolaire 2007/2008, par des Associations professionnelles du personnel scolaire et des Organismes culturels et scientifiques, peuvent être présentées jusqu'au 20 avril prochain, délai de rigueur.
Les demandes, formulées en tenant compte des qualités subjectives établies par la directive du Ministère de l'Education Publique n° 305 du 1er juillet 1996, devront être envoyées à la Coordination de la Surintendance des Etudes, 1, Place Deffeyes, à Aoste.

Pour tout autre renseignement, les Associations et les Organismes intéressés pourront s'adresser au Service de Support de l'autonomie scolaire rue Saint-Martin-de-Corléans, 250, à Aoste, tél.: 0165 275804.

« L'adoption entre imaginaire et réalité »

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales informe que, vendredi prochain 16 mars, à 20h45, dans la salle des conférences de la Bibliothèque régionale, à Aoste, se tiendra une rencontre publique sur le thème de « L'adoption entre imaginaire et réalité ».
La soirée, organisée par le Service de la famille et des politiques de la jeunesse de la Région, s'ouvrira par une intervention de l'Assesseur Antonio Fosson, suivi par Bianca Berti, psychologue et psychothérapeute, experte des problématiques liées à l'adoption.
Le thème de l'adoption suscite souvent, dans l'opinion publique, des vécus différents, préjugés, attentes qui se posent entre l'imaginaire et la réalité, en ajoutant des stéréotypes idylliques ou dramatiques, parfois présents dans les médias.
La rencontre sur le thème de l'adoption a surtout l'objectif de se rapprocher de l'expérience de l'adoption dans des termes réalistes, à travers la connaissance des aspects positifs et critiques que ce sujet peut révéler.

Innovations pour « Allô bus » dans la commune de Sarre

Depuis le 12 mars le service de transport public sur appel « Allô Bus » dans la commune de Sarre a subi une innovation.
En effet, la possibilité d'utiliser cette opportunité – offerte par la société SVAP, grâce à la collaboration entre la Région autonome Vallée d'Aoste et la Commune de Sarre – qui s'était déjà concrétisée pour la population de la partie basse de la commune, sera étendue aussi au hameau haut du lieu-dit « Ville-sur-Sarre ».
Dans l'optique d'une ultérieure amélioration du service, depuis la date susmentionnée « Allô Bus » compte une autre nouveauté.
Sur requête explicite de l'Administration communale un nouvel arrêt a été mis en place devant la Maison Communale. Il est ainsi possible, pour les usagers du bus, de se rendre aisément aux différents services se trouvant dans cette zone (les bureaux communaux et postaux, la gare ferroviaire, l'église, le cimetière, en plus de différents services publics et commerciaux).

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine
29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Sviluppo industriale e risorse idriche in Valle d'Aosta

Dalla fine del XIX secolo ai primi decenni del Novecento

Franco Cavalet Giorsa

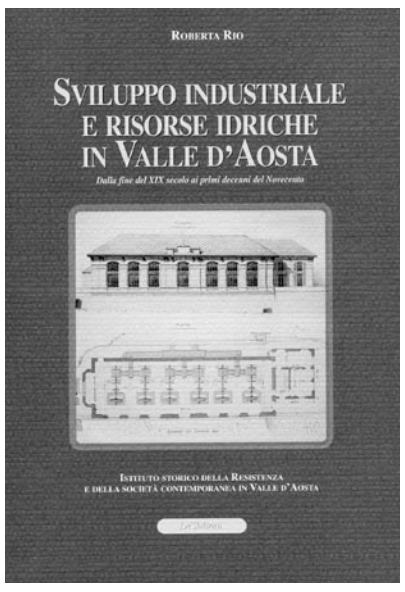

L'attention et la méticulosité dans l'exécution d'une ample et soigneuse recherche d'archives – que le lecteur avait déjà eu l'occasion d'apprécier dans "Vignet des Étoles - Primo Intendente sabaudo in Valle d'Aosta - 1773/1784", neuvième numéro de la collection Biographica – caractérisent la dernière publication réalisée par les soins de Mme Monica Rio, « Sviluppo industriale e risorse idriche in Valle d'Aosta - Dalla fine del XIX secolo ai primi decenni del Novecento », éditée par « LeChâteau » (140 pages, 16 euros). L'étude de la jeune chercheuse valdôtaine est centrée sur les trente premières années du vingtième siècle, la période qui vit en Italie – et en Vallée d'Aoste aussi – le début du développement hydroélectrique et qui se distingua par l'épanouissement de plusieurs initiatives entrepreunariales. Dans le volume – fortement voulu par l'Institut d'histoire de la Résistance et de la société contemporaine en Vallée d'Aoste et par le « Consortium des communes de la Vallée d'Aoste - Bassin de la Doire Baltée » (BIM) – l'autrice s'arrête notamment sur les demandes de concession de captage des eaux présentées à la préfecture de la province de Turin, qui sont, à l'heure actuelle, gardées dans les archives de l'administration régionale valdôtaine. Au fil des 140 pages de l'étude, Mme Monica Rio touche plusieurs thèmes, tels que : la récession lors de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle ; les investissements hydroélectriques et les retombées économiques ; les initiatives des entreprises régionales, nationales et étrangères.

Pour ce qui concerne ce dernier point, la spécialiste propose, en appendice, des fiches concernant les principales sociétés hydroélectriques qui opérèrent, à l'époque, en Vallée d'Aoste. À savoir : ILSSA-Viola ; Manifattura Rossari e Varzi ; Società di Elettricità Alta Italia ; Società Elettrometallurgica Pont-Saint-Martin ; Società Idroelettrica Valle d'Aosta - SIVA ; Società Idroelettrica Piemonte - SIP ; Società Idroelettrica Piemontese-Lombarda Ernesto Breda; Società per Azioni Miniere di Cogne - Ansaldo - S.A. Nazionale Cogne ; Società Piemontese per la Fabbricazione del Carburo di Calcio e Prodotti Affini et la Soie de Châtillon. Un bref mais ponctuel examen des aspects législatifs qui réglementaient la concession des eaux publiques est suivi par une ample section que l'autrice consacre à toutes les demandes de captage des eaux qui ont été présentées – à partir de la fin du XIX^{e} siècle jusqu'aux années 30 – dans chaque commune de la Vallée.

Mme Rio, dans les deux chapitres conclusifs, se penche sur le contentieux, pendant les années 1906-1948, entre la Vallée d'Aoste et l'État italien au sujet de la propriété des eaux régionales et sur l'histoire de l'institution du « Consortium des communes de la Vallée d'Aoste - Bassin de la Doire Baltée », qui remonte au 29 octobre 1955.

Cérémonie d'ouverture de l'année académique

Les objectifs de l'Université de la Vallée

« L'Université de la Vallée d'Aoste souhaite attirer de nouveaux étudiants provenant d'autres régions ». Voici les déclarations du recteur de l'Université Pietro Passerin d'Entrèves, lors de la cérémonie d'inauguration de l'année académique, ce lundi 12 mars dernier.

Sur presque 1200 étudiants inscrits, 15% ne sont pas résidents dans notre région: une présence, a précisé le Recteur, *«en légère et constante croissance par rapport au passé»,* en anticipant la *«possibilité de pouvoir disposer à l'avenir d'espaces destinés à recevoir des étudiants qui permettront sans doute de développer sensiblement le nombre de ceux qui proviennent d'autres régions».*

Ce projet a été confirmé par le Président du Conseil universitaire, Luciano Caveri: *«nous évaluons chaque possibilité afin de pouvoir mettre à disposition de l'Université un espace à consacrer à l'accueil des étudiants».*

Le cours de licence en *«Langues et communication»* proposé par l'université valdôtaine a d'ailleurs intéressé davantage les étudiants non-résidents, depuis ces deux dernières années, avec une diminution progressive d'inscrits valdôtains et une croissance parallèle des étudiants non valdôtains qui sont désormais 30%.

En général, selon le Recteur Passerin d'Entrèves, la bonne marche des inscriptions à l'Université de la Vallée d'Aoste *«a confirmé l'année dernière une croissance constante, en passant de 987 inscrits l'année passée à 1192 cette année, parmi lesquels 1081 ont obtenu une licence, 77 ont été inscrits à l'école de spécialisation pour enseignants (SSIS) et 34 suivent les cours post lauream».*

« *La principale nouveauté est la mise en place de la première et deuxième année du cours de licence en Sciences de l'éducation dérivant* – a expliqué Pietro Passerin d'Entrèves – *d'une nouvelle structuration de la licence préexistante en Pédagogie de l'enfance».*

En ce qui concerne la requête que l'Université a envoyé au Gouvernement italien afin d'être exclu des limites fixées par la Loi de Finances de l'Etat et par la loi Bersani-Visco, le Président de la Région Luciano Caveri a soutenu *«le caractère de spécialité par rapport au système universitaire national»* de l'Université valdôtaine, institué par la Région en 2000, en application des dispositions spéciales de la loi Bassani Bis, et presque entièrement financé avec des ressources régionales, presque huit millions d'euros par an, contre un million d'euros provenant de l'Etat.

Le Président de la Région, en proposant *«d'étendre les règles du pacte de stabilité de la Région aussi à l'Université»* indique, parmi les dispositions nationales *«discriminatoires et fortement pénalisantes, par rapport à l'Université, la limite d'accroissement de la dépense générale, la réduction des frais pour les consommations intermédiaires, fixées par la loi Bersani-Visco et la réduction des frais pour certaines typologies d'interventions (rencontres, promotion institutionnelle et consultations), prévues par la Loi de Finances 2007.*

Limitations qui – a anticipé Caveri – *comporteraient la restitution à l'État pour l'année 2007 de 300 000 euros».*

Soirée événement en hommage à Roger Frison-Roche, écrivain et illustre alpiniste savoyard

Esther Salvato

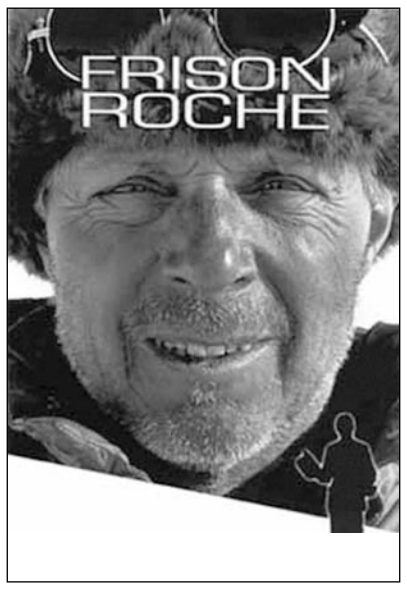

A l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, mardi 20 mars, à 18h, au Palais régional d'Aoste, se tiendra une table ronde consacrée à la figure de Roger Frison-Roche, écrivain francophone, guide de haute montagne et illustre alpiniste disparu en 1999 à Chamonix.

Cette manifestation, qui s'inscrit dans une série d'initiatives ayant pour thème «Les montagnes de la francophonie», est organisée conjointement par la Présidence de la Région, l'Assessorat régional de l'Education et de la Culture, le Conseil de la Vallée, la Commune d'Aoste, le Bureau de Coopération linguistique et artistique de l'Ambassade de France en Italie, auprès de la Région, l'Alliance française de la Vallée d'Aoste et la Communauté française de Belgique, en collaboration avec la Mairie de Chamonix.

Roger Frison-Roche était venu à Aoste, pour la seconde fois, en décembre 1989.

Au cours d'une rencontre-débat proposée par l'Alliance française avec le concours de l'Association des Français du Val d'Aoste, le public valdôtain avait pu découvrir le long vécu de ce personnage renommé dans le monde entier, tant par sa vie extraordinaire que par sa profonde vérité humaine, à la fois montagnard et cosmopolite.

Né à Paris en 1906 de parents savoyards, Roger Frison-Roche, enfant, découvre en Beaufortin, dans cette vallée fermée de la Savoie où se trouve le chalet familial, l'amour de la montagne qui, se traduisant par une communion étroite avec la nature sauvage et les grands espaces, va devenir sa raison d'être, la motivation profonde et le fil conducteur de ses multiples activités d'alpiniste, d'explorateur, de journaliste et de romancier.

Animé du goût de l'action, de l'audace et d'une grande soif de découvertes, il va ainsi se lancer dans toutes sortes d'aventures.

Guide de Chamonix et l'un des meilleurs alpinistes français, il se lance à la conquête des sommets alpins et participe, en 1935, à la mission française du Hoggar (Sahara).

Séduit par l'Afrique, il s'installe à Alger (1937).

Journaliste, grand reporter, il débute comme romancier avec « Premier de cordée » (1940).

Dès lors, après la parenthèse bouleversante de la guerre (résistant, il rejoint les maquis savoyards), se suivent les reportages, les explorations en Afrique (il traverse le Sahara à dos de chameau ainsi que le Grand-Saint-Bernard à dos d'éléphant), au Grand Nord scandinave (1957) ou canadien (1968) (il vit la vie des Esquimaux et suit la migration des rennes en Laponie…) en alternance avec son abondante production littéraire: des romans et récits surtout: «La piste oubliée», «La grande crevasse», «Retour à la montagne», «La dernière migration»; «Nahanni», «Carnets sahariens», «Mission Ténéré»…, mais aussi des essais: «Mont-Blanc aux sept vallées», «50 ans en montagne», «50 ans au Sahara»…

Dans son œuvre romanesque, nourrie de son vécu, où vie et aventure s'entremêlent, l'écrivain allie à la peinture de la nature, la quête passionnée d'un idéal, dégageant son esthétique et sa morale de son amour de la montagne et des grands espaces.

Avec sa passion incessante, ses talents de peintre, son sens de l'humain et son extraordinaire jeunesse de cœur et d'esprit qui donnent à son œuvre une vérité et une grandeur remarquables, Frison-Roche conduit le lecteur à travers sa vie mouvementée, richissime en événements et en rencontres, en joies aussi bien qu'en souffrances, depuis son village de Savoie, en passant par l'Europe et l'Afrique, jusqu'au Grand Nord.

Cette soirée grand public sera clôturée par la projection de «Autour d'un film de montagne», d'Alain Pol (1943), le film du tournage de «Premier de cordée».

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Projet de loi n°158: approbation à l'unanimité

Mesures alternatives au ticket sanitaire

Cette loi tire ses origines des changements effectués dans le système normatif de l'Etat et en particulier des modifications proposées avec une référence à l'article 1, alinéa 796, lettre p) de la loi 296 du 27 décembre 2006 (Loi de Finances), qui impose le paiement d'une cotisation fixe de 10 euros sur l'ordonnance pour les prestations d'assistance spécialisée de dispensaire donnée aux personnes non exemptes. En effet, en raison des objections soulevées par les Régions quant aux conséquences d'application de cette mesure, la modification de l'article de la Loi de Finances 2007 en question a été proposée au niveau de l'Etat, prévoyant la possibilité pour les Régions, dans leurs territoires respectifs, de ne pas appliquer cette norme en adoptant des mesures alternatives.
A la lumière de tels changements, la Région entend intervenir immédiatement en n'appliquant pas la disposition relative au ticket de 10 euros et en identifiant ses propres mesures alternatives tout en tenant compte du système de financement particulier de la santé régionale dont les coûts, depuis 1995, sont entièrement pris en charge par le bilan régional (article 34, alinéa 3 de la loi n°724 du 23 décembre 1994) et avec lequel est en corrélation l'attribution à la Région de la définition des choix stratégiques en matière de fonctionnement des services sanitaires ; choix qui d'ailleurs ont permis au cours des années à l'Agence sanitaire régionale de maintenir l'équilibre financier.

La loi se compose de quatre articles :
l'article 1 définit l'objet de la loi ;
l'article 2 établit que l'article 1, alinéa 796, lettre p), de la loi n°296/2006, dans la partie relative au paiement par les personnes non exemptes d'une cotisation fixe de 10 euros sur l'ordonnance pour les prestations de services spécialisées de dispensaire, cesse d'avoir application à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi. Dans les trente jours suivant cette date, c'est au Gouvernement régional que reviendra le devoir d'identifier les prestations les plus coûteuses sur lesquelles appliquer une cotisation fixe, non supérieure à 10 euros, dans le but d'en décourager l'utilisation abusive, et de définir d'autres mesures alternatives toujours afin de décourager l'utilisation abusive de certains services ;
l'article 3 définit la destination des entrées dérivant de l'application des mesures identifiées selon la présente loi au financement d'activités sanitaires concernant les secteurs des urgences et de la prévention sur le territoire ;
l'article 4 concerne la déclaration d'urgence de la loi.

Nos Conseillers ont évidemment commenté ce projet de loi :
Le Conseiller **Guido Cesal** : *« avec cette disposition nous rendons saine une situation injustifiable et c'est pour cela que nous avons voté la loi avec une absolue conviction »*.
Le Conseiller **Eddy Ottoz** : *« … le nœud du problème est que la Région paie toutes les dépenses en n'ayant pas toutes les compétences. Nous sommes tous contre le ticket »*.
L'Assesseur **Antonio Fosson** : *« La norme a amplement été examinée en Commission. C'est un acte de responsabilité de la part du Conseil parce que nous voulons qu'elle entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous avons choisi le recours contre la loi parce que sinon nous aurions dû faire face à une attente très longue et le citoyen ne peut pas attendre. Nous sommes convaincus que le ticket doit disparaître. Nous demandons seulement que face au désir d'enlever un ticket injuste, il y ait un acte de courage du Conseil de la Vallée afin que notre autonomie au niveau sanitaire soit reconnue à plein titre »*.
Le Président **Luciano Caveri** : *« Le ticket n'est pas une faute du Gouvernement Caveri. L'Etat sera mis au courant de notre mesure parce qu'elle passera au contrôle constitutionnel. Il s'agit de la première disposition de toutes les Régions sur le ticket »*.

L'activité des Commissions

Vendredi 16 mars 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

illustration par l'Assesseur Alberto Cerise du **projet de loi n°157** *« Nouvelles dispositions en matière d'obligation de construction de toits en lauze et réglementation des bénéfices économiques s'y rapportant »*. Rapporteur : le Conseiller Marco Fey ;
audition de l'Assesseur Alberto Cerise quant à la **proposition de règlement n°8** *« Modification du règlement régional n°1 du 27 mai 2002 (Normes pour l'attribution de prêts facilités en faveur de personnes physiques dans le secteur du bâtiment d'habitation. Abrogation du règlement régional n°3 du 25 août 1997) »* ;
audition de l'Assesseur Cerise concernant l'attribution de charges professionnelles pour des prestations de service relatives à l'ingénierie et à l'architecture en application de la **loi régionale n°12** du 20 juin 1996 *« Loi régionale en matière de travaux publics »* ;
proposition de règlement n°8 *« Modification du règlement régional n°1 du 27 mai 2002 (Normes pour l'attribution de prêts facilités en faveur de personnes physiques dans le secteur du bâtiment d'habitation. Abrogation du règlement régional n°3 du 25 août 1997) »*.

Jeudi 15 mars 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

avis sur le **projet de décret législatif** *« Normes de mise en place du Statut spécial de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta concernant l'attribution de fonctions en matière d'institutions de haute formation artistique et musicale »* ;
projet de loi n°153 *« Modification de la loi régionale n°47 du 19 août 1998 (Sauvegarde des caractéristiques et traditions linguistiques et culturelles des populations Walser de la Vallée du Lys) »* ;
projet de loi n°154 *« Dispositions urgentes pour le renouvellement des Conseil communaux d'Arnad, d'Issime et de Valsavarenche »*.

Jeudi 15 mars 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales* et IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

audition concernant l'**acte administratif** *« Lignes directrices stratégiques prévues par l'article 4 de la loi régionale n°10/2004 »* : représentants de l'Association Artisans Vallée d'Aoste, Confartigianato Vallée d'Aoste et Confédération Nationale Artisanat ; représentants de OOSS, CGIL, CISL, SAVT et UIL ;
acte administratif *« Lignes directrices stratégiques prévues par l'article 4 de la loi régionale n°10/2004 »*.

Mercredi 14 mars 2007 – V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

Séance publique

initiative populaire : **proposition de loi n°147** *« Dispositions pour la réalisation d'un unique et nouvel hôpital régional »* ;

Séance non publique

acte administratif *« Plan sang et plasma de la Région autonome Vallée d'Aoste pour le triennat 2007/2009 »*.

Jeudi 15 mars 2007 – IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

acte administratif *« Modifications de la délibération du Conseil de la Vallée n°1408/XII du 14 juillet 2005 « Approbation des lignes directrices et des critères pour la programmation des moyens et grands établissements de vente, aux termes de l'article 2 de la loi régionale n°12/1999 » »* ;
auditions quant à la problématique du centre commercial Les Corbeilles de Pollein : Paolo Gianotti et Fabrizio Venturini, délégués des commerçants du centre Les Corbeilles ; Liviano Cestonaro, Président de la Soc. Autoport Spa.

Présentation d'un projet détaillé sur l'agriculture

À l'occasion de la réunion de la Commission de la Coopération et du Développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie(A.P.F.), qui s'est déroulée à Hanoi, au Vietnam et dans laquelle ont été abordées les thématiques concernant le développement durable et la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, la délégation valdôtaine, composée par Robert Vicquéry et Marco Viérin, a été chargée par l'Assemblée d'élaborer un projet détaillé sur l'agriculture notamment en matière de négociations commerciales internationales, de soutiens à l'exportation et de soutiens internes.
Les deux Conseillers régionaux, qui ont souligné avec force la nécessité de soutenir et de défendre l'agriculture non intensive de l'Europe et en particulier l'agriculture de montagne, devront dans les six mois prochains présenter un projet qui tienne compte des différentes réalités mondiales dans le but d'ouvrir un débat sérieux et pragmatique à l'intérieur de la Commission.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée.
N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple
Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Journées de la Francophonie en Vallée d'Aoste 2007

«Les Montagnes de la Francophonie»

«Vivre ensemble, différents» c'est en ces termes que l'Organisation internationale de la Francophonie a choisi de célébrer, ce 20 mars, la Journée internationale de la Francophonie. Ces mots sont là pour nous rappeler tout ce qui nous rapproche, mais aussi tout ce qui nous sépare, pour nous rappeler ces différences précieuses qui font la diversité et la richesse de la communauté francophone. Voilà pourquoi la Vallée d'Aoste a décidé de consacrer ces journées au thème des «Montagnes de la Francophonie», pour marquer notre originalité, notre identité. La montagne est en effet la meilleure représentation du lien nature-culture qui rassemble les Valdôtains dans un même sentiment collectif d'appartenance. Les initiatives que nous proposons sont entièrement liées à la montagne, en passant par le lyrisme et le graphisme, la littérature et le cinéma, l'alpinisme et l'agriculture. Un monde à découvrir, capable d'offrir un parcours privilégié où chacun, avec ses différences, peut s'identifier. Le programme des manifestations est le fruit d'une synergie entre la Présidence de la Région, le Conseil de la Vallée, l'Assessorat régional de l'Education et de la Culture, la Commune d'Aoste, l'Alliance française de la Vallée d'Aoste, le Bureau de coopération linguistique et artistique de l'Ambassade de France en Italie auprès de la Région, la Communauté française de Belgique et la section valdôtaine de l'Union de la Presse francophone.

INITIATIVES RESERVEES AUX ECOLES

Concours «Les montagnes de la francophonie»
Les élèves des écoles valdôtaines de tout ordre et degré ont été invités à réaliser une affiche ou à rédiger un conte sur la base de 10 mots de leur choix représentant la montagne et relevant des domaines suivants: nature, sport, métiers, histoire et géographie, environnement, civilisation et culture. Dix écoles, pour un total de 346 élèves ont répondu à cet appel et ont présenté leurs travaux.
La remise des prix se tiendra le mardi 20 mars, à partir de 9h30, à l'Auditorium de Nus.

Spectacle avec le magicien Sylvain
Le magicien Sylvain, fondateur de l'association belge «Clowns et Magiciens sans frontières», invite les élèves des écoles enfantines et des classes de 1e et 2e du primaire à une incursion dans le monde merveilleux du moyen âge. 856 élèves de neuf écoles plongeront dans un monde enchanté, truffé de surprises, d'illusions et de tours de passe-passe. Le 19 mars à l'Auditorium de Pont-Saint-Martin, le 20 mars à l'Auditorium de Nus, le 21 mars à la Bibliothèque de Châtillon et le 22 mars dans la Salle polyvalente du Centre d'accueil de la Réserve naturelle du Mont Mars, à Fontainemore.

Mur d'escalade
Des animations sont organisées, avec la collaboration du *Centro Addestramento Alpini* d'Aoste et les Guides de haute montagne de la Vallée d'Aoste, pour offrir la possibilité aux jeunes, même les plus paresseux, de grimper sur un mur d'escalade aménagé dans la caserne Battisti d'Aoste, du 19 au 23 mars. 186 élèves de sept écoles des classes de 3e, 4e et 5e de l'école primaire, des écoles moyennes et des lycées participent à l'initiative.

INITIATIVES TOUT PUBLIC

18 MARS - 21H - AOSTE, CINÉMA THÉÂTRE GIACOSA
Festival musical «La Vie en Prose»
La chanson française, inimitable mélange de lyrisme et de tradition populaire, de mélodies et de paroles. Quel meilleur moyen de familiariser les jeunes et les moins jeunes à cet univers à la fois si proche et si mystifié. S'approprier une richesse culturelle et linguistique à travers un air suave, un refrain captivant, telle est l'idée phare qui a inspiré «La vie en *P*rose».
De jeunes paroliers de toutes les écoles valdôtaines proposent leurs textes à des musiciens confirmés de la scène valdôtaine et italienne, qui ont la mission de les mettre en musique, d'en faire des chansons. De nouvelles compositions et répertoires personnels, traduits pour l'occasion, s'assemblent au cours de cette soirée inoubliable pendant laquelle tradition et innovation se rencontrent: Piaf et Brassens revivent au contact de nouveaux chansonniers.

20 MARS - 18H - AOSTE, SALLE DES MANIFESTATIONS DU PALAIS RÉGIONAL
«Sur la piste de Roger Frison-Roche»
En collaboration avec la Mairie de Chamonix
La Journée de la Francophonie en Vallée d'Aoste rendra hommage à Roger Frison-Roche, grand homme du XXème siècle qui fut tour à tour journaliste, reporter, guide de haute montagne, écrivain, explorateur. Frison-Roche a traversé le siècle, il est né en 1906 et s'est éteint en 1999. Bien que né à Paris avec des racines familiales à Beaufort c'est à Chamonix qu'il a choisi de vivre. Parmi ses multiples facettes, il aura été un formidable conteur de la haute montagne, du Sahara et du Grand Nord. La soirée, introduite par le président de la Région Luciano Caveri, prévoit trois volets. Une table ronde animée par Martine Charroy-Frison-Roche (sa fille), Catherine Cuenot (iconographe) et Michel Guérin (éditions Guérin) présentera son parcours de vie et entre autres sa relation privilégiée avec la Vallée d'Aoste. Un second volet abordera le thème du « Mont Blanc aux sept Vallées «, comment Frison-Roche a-t-il suscité tant de vocations parmi les guides et les alpinistes français ou valdôtains, avec la participation des présidents de la Compagnie des Guides de Chamonix, Xavier Chappaz et de l'Union valdôtaine des guides de haute montagne, Guido Azzalea. Nous conclurons la soirée avec la projection de «Autour d'un film de montagne», d'Alain Pol (1943), le film du tournage de «Premier de cordée». Un vin d'honneur permettra également aux chamoniards et valdôtains de partager un verre de l'amitié. *L'exposition «Sur la piste de Roger Frison-Roche» sera ensuite proposée en bibliothèque régionale à compter du 23 avril 2007. Des projections de films de montagne accompagneront le vernissage.*

21 MARS – 14H30 - LIEU-DIT OLLEJES, QUART, PÉPINIÈRE RÉGIONALE « ABBÉ HENRY »
Présentation du Réseau alpestre francophone
En collaboration avec l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles
L'alpage, patrimoine «naturel» collectif de la montagne, représente une spécificité des sociétés de montagne et du «pacte» qui unit, depuis les temps les plus reculés, l'homme, l'herbe et l'animal. Créé en 2001 à Martigny, le Réseau alpestre francophone regroupe des organismes volontaires, représentatifs des utilisateurs de l'espace alpestre des Pays de Savoie, de la Vallée d'Aoste et des Cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg, dans le but de défendre et de conforter les activités agricoles, pastorales et forestières des zones de montagne ainsi représentées. Le Réseau se donne pour mission de favoriser et de développer plus particulièrement:
- la formation et l'échange d'expériences et de techniques (bergers, pâturages, troupeaux, produits, foncier et bâtiments, aménagements sylvopastoraux, innovations techniques…)
- la valorisation des produits de l'agropastoralisme, symboles des savoir-faire et de la qualité des terroirs (vente directe, valorisation des sous-produits, agroforesterie…)
- la culture pastorale (patrimoine bâti, maintien et entretien des paysages, traditions, musique, littérature…)

23 MARS - AOSTE, SALLE DES CONFÉRENCES DE LA BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE
Festival des Films de montagne
En collaboration avec le Cervino international Film Festival, l'Association Promocinema et la Rai de la Vallée d'Aoste

Projection à 10h, ***La Haute Route***
Un film de Pierre-Antoine Giroz (Suisse, 2005, 52')
Arte, TSR, Espace production, TV5 et Rai Vd'A
Ils sont 18, ne se connaissent pas et relèvent un pari fou: relier Chamonix à Zermatt en empruntant un itinéraire de légende, celui de la Haute Route. 8 jours de marche dans un décor sublime pour un voyage initiatique qui va les marquer à vie. Le grand public partage leur aventure et tout ce qui fait le sel de la comédie humaine... entre ciel et terre!

Projection à 11h, ***Voler sa vie***
Un film de Simon Christian Vaillancourt (Canada, 2005, 52')
Nova Media, Office national du film, Québec
Voler, le plus vieux rêve de l'Homme. «Voler sa vie» nous entraîne, le temps de quelques saisons, dans l'univers de passionnés de vol libre. Tourné en grande partie dans le décor majestueux du Mont Saint-Pierre en Gaspésie, ce film nous fait partager la vie de pilotes de deltaplanes qui ne font pas les choses à moitié. Voler sa vie pose un regard unique, parfois philosophique, parfois poétique, sur une manière de vivre et amène une réflexion sur la peur d'agir, le dépassement de soi et l'urgence de vivre.

Projection à 17h, ***Mont-Blanc***
Un film de Liesl Clark et Thierry Machado (France, 2004, 52')-Gedeon Programmes, France5, SWR
1892, versant français du massif du Mont-Blanc: le ventre du glacier de Tête rousse déverse dans la vallée les 200 000 mètres cube d'eau et de glace d'une poche intra-glaciaire qui détruit tout sur son passage. On compta 175 victimes. Comment prévenir ce genre de catastrophe? Pour évaluer le danger et comprendre le fonctionnement d'une masse de glace aussi importante, deux glaciologues vont pénétrer dans un monde totalement inconnu, à plusieurs dizaines de mètres de la surface. Ils vont réaliser une périlleuse plongée sous glaciaire. Malgré son apparente stabilité, ce manteau de glace est particulièrement instable…

Projection à 18h, ***Sur le fil des 4000***
Un film de Gilles Chappaz (France, 2004, 50')
Migoo Production
Le 1er mars 2004, Patrick Berhault et Philippe Magnin partent de Saint-Christophe-en-Oisans pour un magnifique voyage qui doit leur permettre de gravir, dans la foulée, les 82 sommets de plus de 4000 mètres des Alpes. Une longue course vers l'inconnu en somme, avec dans le sac à dos un savoir-faire incomparable, un remarquable professionnalisme, une solide expérience, une technique éprouvée. Le 28 avril, après bientôt deux mois d'un itinéraire unique et tourmenté dans les Alpes, tantôt docile, tantôt farouche, la cordée Berhault-Magnin progresse sur la Nadelgrat, une interminable arête en direction de leur 67ème sommet. Et là, tout bascule.

10, 17 ET 24 MARS – DE 9H30 À 12H30
AOSTE – BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE
Atelier d'écriture
Animatrice de ces trois journées de travail, Christel Lambot se fera un plaisir d'inviter les participants à produire des textes autour des dix mots proposés par un comité international pour l'année 2007: *abricot - amour - bachi-bouzouk - bijou - bizarre - chic - clown - mètre - passe-partout - valser.*
Les «dix mots» de l'édition 2007 nous invitent à parcourir le monde en redécouvrant ces vocables venus d'ailleurs, trésors de notre langue aux origines et aux sources multiples. Dix «mots migrateurs» pour souligner que l'histoire des langues se confond avec l'histoire des hommes. Pour nous rappeler aussi que, depuis longtemps, les mots ont appris à vivre ensemble. L'Atelier est libre, ouvert à tous et à tous les âges, avec pour seule contrainte l'écriture. Les inscriptions sont reçues directement à la banque de prêt de la Bibliothèque régionale d'Aoste (2, rue de la Tour du Lépreux) ou par téléphone au n. 0165-274861.

17 AVRIL – 11H
COURMAYEUR, CHALET DU JARDIN DE L'ANGE
Présentation de la publication «Montagnes. Enjeux et développements dans des territoires francophones d'Europe et du monde»

Partout dans le monde, on trouve des montagnes et pourtant nulle part dans le monde on ne trouve la même montagne. Montagnes voisines ou du bout du monde, montagnes traditionnelles ou fortement industrielles, montagne loisirs ou montagne culture. Si toutes les montagnes du monde ne se ressemblent pas, elles se rassemblent pourtant autour d'une préoccupation commune: assurer le développement de leurs territoires de manière durable. Pour tenter de vous faire toucher les différences entre toutes les montagnes du globe, voilà une publication éditée par la Région autonome Vallée d'Aoste et Le Moutard à l'intention du jeune public, qui vous emmène à la découverte de ces montagnes.

SUITE DE LA PAGE 1

La crise du bipolarisme

Le même Mastella conteste à son tour violemment, comme d'ailleurs une bonne partie de la «Margherita», les fameux «DiCo», qui ne contentent d'ailleurs personne et dont le président du Conseil, flairant le piège, s'est débarrassé en refilant la «patata bollente» au Parlement; et j'en passe. Les positions contradictoires de la «majorité» qui soutient Romano Prodi peuvent se résumer, en somme, dans l'adage typiquement italien: «Qui lo DiCo e qui lo nego»!

Les limites du bipolarisme «obligatoire»

A la source de ces contradictions, le véritable problème est le modèle politique bipolaire, qui, en reniant les différentes identités internes aux deux blocs qui s'opposent, oblige à la cohabitation des partis dont les principes inspirateurs sont fort différents, voire incompatibles. Les limites de ce modèle sont particulièrement évidentes dans la coalition de gauche qui gouverne actuellement l'Italie, car les motivations idéologiques des partis qui la composent sont fortes; en outre, le très faible avantage de l'«Unione» au Sénat rend son leader otage des minorités radicales, qui sont à même de conditionner, ou même de bloquer, n'importe quelle initiative gouvernementale. C'est le résultat du système électoral majoritaire, qui oblige de former des coalitions au préalable et de concilier l'inconciliable sur des programmes vagues, rédigés pour contenter tout le monde, et sur l'interprétation desquels chacun des contractants se réservera de mettre son bec après coup, pour apporter de l'eau à son moulin et complaire son propre électorat.

Le modèle bipolaire fondé sur les coalitions établies avant les élections est en crise non seulement en Italie, où il représente la négation de la tradition démocratique telle qu'elle s'est reconstituée après la seconde guerre mondiale; mais aussi dans les Pays où il était fort bien implanté.

Partout le bipolarisme droite-gauche a perdu sa raison d'être.

En Grande Bretagne le travailliste Blair a dépassé dès le début de son premier mandat l'opposition droite-gauche en continuant la politique de son prédécesseur, la conservatrice Mme Thatcher.

En France, lors des dernières présidentielles, le candidat de la droite Chirac a été voté de façon plébiscitaire par la gauche, pour empêcher l'élection de Le Pen, et maintenant Bayrou et Sarkozy se disputent l'électorat en se déclarant tous les deux «au-dessus et au-delà de la droite et de la gauche».

En Allemagne le résultat électoral a obligé Mme Merkel à former la «Grande Coalition» qui rassemble les deux pôles (une éclatante contradiction); la même situation se présente en Autriche.

Les inconvénients du système électoral majoritaire

Si le bipolarisme montre la corde partout, il y a sans doute une raison: c'est qu'il ne correspond pas aux exigences réelles de la population.

La stérile opposition des pôles est souvent un exercice vide de contenus, finalisé à délégitimer l'adversaire, sans aucun souci du bien public. Le système électoral majoritaire, qui en est la condition essentielle, loin de résoudre les problèmes de gouvernance, ne fait qu'accroître les divisions et obliger les forces politiques à s'accorder, avant les élections, sur la base de compromis ambigus et fictifs, qui sont «interprétés» ou reniés au lendemain du vote, comme on le voit aujourd'hui à Rome, où on cherche à sortir de l'impasse en relançant continuellement des mots d'ordre sur la réforme électorale et sur la nécessité de former des partis de rassemblement tels que le futur «partito democratico», qui ne sont en réalité que des placebos pour endormir les symptômes d'un mal dont on n'a pas le courage d'affronter les raisons véritables pour ne pas toucher aux «interessi di bottega» des uns et des autres, à droite comme à gauche.

En Vallée d'Aoste, où le système majoritaire avait déjà montré dans le passé toute sa portée antidémocratique aux dépens de l'Union Valdôtaine, quelqu'un voudrait réviser le système d'élection du Conseil de la Vallée en s'inspirant de la loi électorale du Parlement italien.

Il faut avoir le courage de dire la vérité, à savoir que ce modèle est désormais dépassé, que les forces politiques qui le soutiennent sont en retard d'un quart de siècle sur la marche de l'histoire et que son introduction dans la politique valdôtaine, si elle peut favoriser ceux qui ont intérêt à brouiller le jeu démocratique, représente un grave danger pour la stabilité du «système Vallée d'Aoste» dans son ensemble.

Joseph Rivolin

COOPERATIVA SPECIALIZZATA
RICERCA PERSONALE
PER PULIZIA PART-TIME
IN CINEMA MULTISALA
ZONA SAINT-CHRISTOPHE.
INVIARE CURRICULUM
AL FAX N. 035-3843752
O LASCIARE SMS CON I PROPRI
DATI AL N. 346-5746352.
SPECIFICARE LUOGO DI
LAVORO A CUI SI RIFERISCE.

tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

GAROFOLI

Fornitura e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini

Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione senza opere murarie beneficiando del contributo regionale per il contenimento energetico

8 mars 2007

Conseil communal de Nus

Le 8 mars dernier s'est réuni le Conseil communal de Nus. L'Assemblée a été très courte et a été représentée en particulier par les réponses aux interrogations et aux interpellations de la minorité.
Parmi les communications en ouverture des travaux, le Syndic Gian Marco Grange a fait remarquer au Conseil que, suite à une réunion entre les Syndics des Communes de Fénis, Quart, Chambave, Saint-Marcel et Nus, s'est représentée la question sur la perspective de construire un boulodrome couvert à Fénis, avec au moins quatre terrains, limitrophe aux terrains de sports. Etant donné les coûts élevés, l'idée qui a mis d'accord tous les administrateurs a été celle de la participation d'un privé, (un project financing) pour abattre le plus possible les coûts de gestion et de réalisation de la structure. A ce propos, on envisage l'ouverture d'un avis a cet effet.
Au cours de la séance, la majorité, a voté à l'unanimité des présents, après la sortie du représentant de la minorité, la modification du règlement interne du Conseil communal. Le nouveau document limite l'inscription à l'ordre du jour de trois motions, d'autant d'interrogations et d'interpellations pour chaque groupe du Conseil, documents qui doivent être présentés, rédigés et parvenir au moins dix jours avant la séance pendant laquelle on veut recevoir la réponse. De sa part, le Syndic a l'obligation d'inscrire les motions, les interpellations et les interrogations dans la première séance successive, et non au-delà des soixante jours (contre les 30 prévus avant) à partir de la réception de la part des bureaux communaux.
Des mises à jour ont été également communiquées par la Junte pour la possible gestion d'une activité commerciale dans la partie plus haute du territoire. Le Syndic, Gian Marco Grange, a affirmé avoir eu une rencontre, le mois dernier, avec les référents de la coopérative qui gère la Maison pour la Jeunesse de Saint-Barthélemy : *« Il nous a été confirmé l'intérêt d'ouvrir une activité commerciale, avec un bar et un restaurant. Il faut faire des vérifications surtout en ce qui concerne les conformités aussi bien administratives qu'hygiéniques et sanitaires pour en prévoir l'ouverture ».*

SPORTS POPULAIRES

Résultats du dimanche 11 mars

TSAN

Série A
Poule A:
Chambave I-Challand-St-Anselme I 3778-2094, Châtillon I-Nus II 2289-350, Verrayes I-Valtournenche I 3990-1130.

Poule B:
Nus I-Montjovet I 2296-3315, Brisma I-Emarèse I 4146-2514, St-Vincent I-Verrayes II n.j.

Série B
Poule A:
Montjovet II-Chambave II 2292-2028, Fénis I-Châtillon II 1145-978, Challand-St-Anselme II-Verrayes III 1792-1644

Poule B:
Pollein I-Quart I 1221-871, St-Christophe I-Brusson I 917-833, Challand-St-Anselme III-Brisma II 2157-1881.

Série C
Poule A:
Châtillon III-St-Christophe II 883-1643, Fénis II-St-Vincent II 429-1695, Nus III-Brusson II 724-3664.

Poule B:
Quart II-Emarèse II 1996-1122, Pollein II-Ayas I 1960-1182, Roisan I-Valtournenche 1479-1886.

Juniors
Poule A:
Brisma-Brusson 794-1064, St-Christophe-Chambave 317-218, V errayes-Valtournenche 785-491.
Poule B:
Challand-St-Anselme-St-Vincent-Emarèse 727-660. Montjovet-Châtillon 316-953.

FIOLET

Série A
Poule A:
St-Christophe I-La Salle I 1120-1081, Charvensod I-Porossan I 1211-1442.

REBATTA
37ème « Trofeo delle età »

Classement par équipes:
Jovençan 573, Gressan 537, Doues 518, Ollomont A 505, Gressan B 502, Doues B 478, Valpelline 467, Pollein 447, Ollomont B 416, Bionaz 383, Gressan C 367, Doues C 342, Cogne 323, Aymavilles 323.

Agés jusqu'à 15 ans:
1er Henri Battilani 79, Gressan ; 2ème Nikolas Antoniotti 63, Ollomont ; 3ème Nicolò Maule 62, Jovençan, Hervé Rosaire 62, Gressan.

De 16 à 25 ans:
1er Alex Diémoz 114, Ollomont ; Jean-Pierre Blanc, 113, Valpelline ; Loris Nex 110, Doues.

De 26 à 35 ans:
1er David Nex, 129, Doues ; Laurent Guichardaz, 121, Pollein ; Roberto Quendoz, 115, Gressan.

De 36 à 45 ans:
1er Pierangelo Quendoz, 127 p., Jovençan, Rudy Brun, 114 p., Pollein ; Massimo Chenal 109 p., Valpelline.

De 46 à 55 ans:
1er Ovidio Glassier, 122 p., Ollomont ; Bruno Nex 111 p., Doues ; Paolo Créton 104 p., Doues.

Dépassant les 56 ans:
Vincenzo Vevey 106 p., Ollomont ; Ezio Cottino 98 p., Gressan ; Domenico Berlier 87 p., Aymavilles.

Section de Champdepraz
Nouveau Comité de direction

Président : Silvio Foy ;
Vice-président : Robert Challancin ;
Secrétaire : Robert Giai ;
Membres : Alain Lanièce, Dario Luisi, Giuseppe D'Agostino, Lorenzo Duc ;
Représentant au Conseil Fédéral : Dario Luisi.

Section de Gressoney
Nouveau Comité de Direction

Président : Siffredo Chiara ;
Vice-présidents : Mattia Alliod, Anna Squindo ;
Secrétaire : Oscar Rial ;
Membres : Clément Alliod, Massimo Laurent, Pietro Mauro Squinobal, Roberto Vincent ;
Membres de droit : Aldo Comé, Mauro Favre, Luigino Filippa;
Représentant la section au Conseil Fédéral : Massimo Laurent.

La section de l'Union Valdôtaine d'Emarèse
organise son

DÎNER SOCIAL le SAMEDI 24 MARS à 20h
à la « Trattoria da Anna »

Pour les réservations s'adresser
à Mme Lucina Grivon, tél. 320 43 28 180,
jusqu'au jeudi 22 mars, délai de rigueur.

PARTICIPEZ NOMBREUX !

SECTION D'AYMAVILLES

Réunion des inscrits
Mardi 20 mars à 21h
Ancien Hôtel Suisse

A l'ordre du jour:
Renouvellement du Comité de direction de la section

NAISSANCE

Le Siège Central et la Rédaction de « Le Peuple Valdôtain »
ont le plaisir de vous annoncer
la naissance de

Tommaso BROGLIO
de Paolo et d'Elena Garda.

Nos vœux les meilleurs aux heureux parents et au petit frère Pietro.

CONSORZIO DEI COMUNI DELLA VALLE D'AOSTA
Bacino Imbrifero Montano della Dora Baltea

Ai sensi dell'art. 6 della legge 25 febbraio 1987, n. 67, si pubblicano i dati relativi al bilancio per l'esercizio finanziario 2007 ed al Rendiconto 2005 (1)
1) le notizie relative alle entrate ed alle spese sono le seguenti:

ENTRATE			USCITE		
Denominazione	Previsioni di competenza da bilancio ANNO 2007	Accertamenti dal rendiconto ANNO 2005	Denominazione	Previsioni di competenza da bilancio ANNO 2007	Impegni dal rendiconto ANNO 2005
Contributi e trasferimenti	490.000,00	371.723,23	Correnti	7.524.800,00	9.113.434,81
Entrate extratributarie	7.034.800,00	8.122.243,07	Rimborso quote capitale per mutui in ammortamento	=	=
Totale entrate in parte corrente	**7.524.800,00**	**8.493.966,30**	**Totale spese in parte corrente**	**7.524.800,00**	**9.113.434,81**
Alienazione di beni e trasferimenti	=	=	Spese di investimento	323.000,00	30.284,83
Assunzioni prestiti	=	=	**Totale spese in conto capitale**	**323.000,00**	**30.284,83**
Totale entrate in conto capitale	**0**	**0**	Rimborso prestiti diversi da quote capitali per mutui	=	=
Servizi per conto terzi	154.583,00	180.291,08			
Avanzo	323.000,00	1.080.372,11	Servizi per conto terzi	154.583,00	183.256,69
			Disavanzo	=	=
TOTALE GENERALE	**8.002.383,00**	**9.754.629,49**	**TOTALE GENERALE**	**8.002.383,00**	**9.326.976,33**

2) la classificazione delle principali spese correnti ed in conto capitale, desunte dal rendiconto, secondo l'analisi economica è la seguente:

Personale	Euro	175.998,28
Acquisto beni e servizi	Euro	678.787,75
Trasferimenti correnti	Euro	8.242.219,06
Altre spese correnti	Euro	16.429,72
Interessi passivi	Euro	-
Investimenti effettuati direttamente dall'Amministrazione	Euro	30.284,83
Investimenti indiretti	Euro	-
TOTALE		**9.143.719,64**

3) la risultanza finale a tutto il 31.12.2005 desunta dal rendiconto è la seguente:

Avanzo di amministrazione dal conto consuntivo anno 2005	Euro	427.653,16
Residui passivi perenti esistenti alla data di chiusura del conto consuntivo dell'anno 2005	Euro	-
Avanzo di amministrazione disponibile al 31.12.2005	Euro	427.653,16
Ammontare dei debiti fuori bilancio comunque esistenti e risultanti dalla elencazione allegata al conto consuntivo dell'anno 2005	Euro	-

4) le principali entrate e spese per abitante sono le seguenti:

Entrate correnti	Euro	68,52	Spese correnti	Euro	73,51
di cui:			di cui:		
contributi e trasferimenti	Euro	3,00	personale	Euro	1,42
altre entrate correnti	Euro	65,52	acquisto beni e servizi	Euro	5,48
			trasferimenti correnti	Euro	66,49
			altre spese correnti	Euro	0,13

Aosta, li 12 marzo 2007

Il Direttore-Segretario
Dr. Vighetti Roberto

(1) i dati si riferiscono all'ultimo Rendiconto approvato.

Mobilité sanitaire interrégionale

Rencontres avec le Comité d'exécution à Ivrea

L'Assessorat à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales informe que se poursuivent les rencontres avec le Comité d'exécution de l'accord, entre la Région du Val d'Aoste et celle du Piémont, pour la réglementation de la mobilité sanitaire, approuvée par le Gouvernement, le 24 novembre dernier.

«*Je suis toujours plus convaincu, à la lumière des derniers effets imposés par la Loi de Finances* – a expliqué l'Assesseur Antonio Fosson – *que notre service sanitaire régional puisse optimiser l'accès à ce type de service et puisse aussi exploiter l'attrait par une partie du bassin des usagers du Piémont envers certaines spécialités d'excellence, en recherchant entre temps des solutions qui favorisent les Valdôtains dans l'accès aux services de haute et très haute spécialisation dans les domaines sanitaires frontaliers avec la Vallée d'Aoste».*

L'activité du Comité d'exécution est structurée en 6 groupes composés d'experts qui sont en train d'étudier la réalisation en ce qui concerne les éventuelles intégrations dans les 6 zones spécialisées prises en référence.

Les secteurs qui font l'objet des analyses concernent la zone de l'émergence territoriale, le service du 118, celui de l'ictus parmi lesquels un point de référence, pour les déplacements vers l'hôpital valdôtain qui nécessitent un support neurochirurgical, qui pourrait être déterminé.

Les autres zones concernées sont celles de la radiologie, tant sur le plan diagnostique que sur celui de l'intervention, l'espace chirurgical avec ses offres inhérentes à la chirurgie vasculaire, thoracique, «bariatrica» et laparoscopie, l'orthopédie et enfin celui des flux formatifs.

«*Les activités d'évaluation faites par les groupes de travail* – a conclu Fosson – *sont en train de respecter les temps prévus au commencement du parcours, et je confirme que l'on pourra arriver à la fin du printemps avec un cadre utile pour évaluer l'exécution concrète des actions qui pourront augmenter, de façon structurelle et en accord avec le Piémont, de nouvelles opportunités d'usage de nos services spécialisés de la part des usagers frontaliers avec notre région »*

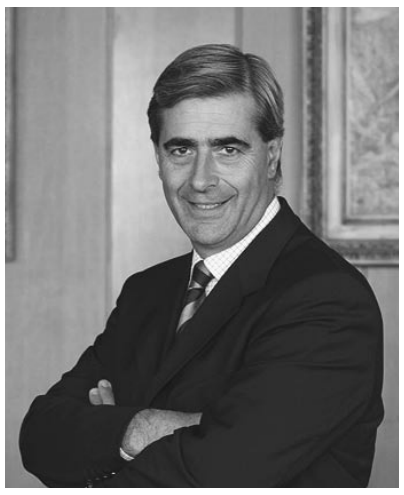

L'Assesseur Pastoret s'est rendu récemment au Japon

Ebauche d'un accord entre les deux universités

Une délégation valdôtaine, avec à sa tête l'Assesseur au Tourisme Ennio Pastoret, s'est rendue récemment dans la région de Yamanashi au Japon (où se situe le célèbre mont Fuji), à 200 km environ de Tokyo, afin de rencontrer le Recteur de l'Université locale. Le professeur Michele Vellano, délégué par le recteur de l'Université de la Vallée d'Aoste Pietro Passerin d'Entrèves, a présenté l'ébauche d'un accord qui permettrait d'organiser un échange entre les deux universités dans le domaine de la recherche et de la viticulture.

Au mois de mai, en effet, une délégation de l'Université de Yamanashi (parmi les plus prestigieuses du Japon) organisera à son tour une visite dans notre région afin de définir de manière concrète un accord entre les deux universités. La délégation valdôtaine a été accueillie par le Gouverneur japonais, accompagné des plus hauts membres et fonctionnaires des ministères de l'économie et du tourisme de sa région, et une cérémonie particulière a été retransmise par la télévision nationale japonaise permettant de souligner l'entente cordiale et les paroles d'amitié que le Gouverneur a souhaité exprimer à la Vallée d'Aoste, région qu'il connaît et apprécie d'ailleurs à sa juste valeur. Enfin, cette journée s'est achevée par une soirée de gala organisée en l'honneur de la délégation valdôtaine avec le souhait d'un jumelage et d'une collaboration culturelle, économique et sportive entre les deux régions. A son retour, l'Assesseur Pastoret s'est exprimé positivement sur les conclusions de cette mission au Japon en soulignant tout particulièrement «*l'important travail de préparation élaboré pendant ces deux dernières années qui trace un sillon profond permettant de continuer à semer d'autres initiatives qui par la suite développeront l'intérêt pour notre région de la part des touristes japonais. Ces derniers représentant, en effet, un potentiel touristique non négligeable pour la Vallée d'Aoste*».

Attention particulière aux zones de montagne

Signature de l'accord entre la Région et les «Poste italiane»

Un protocole d'entente a été signé le 5 mars entre la Région autonome Vallée d'Aoste – par le Président de la Région Luciano Caveri – et les «Poste italiane» – par le manager Pietro Raeli.

Une signature importante, à laquelle était aussi présent M. Corrado Jordan en tant que représentant du «Consortium des collectivités locales de la Vallée d'Aoste», qui permettra de mettre au point une série d'activités visant à la fourniture de produits et de services qui puissent améliorer les rapports avec les citoyens, avec une attention particulière aux réalités périphériques et problèmes du territoire régional.

Cela grâce à la formation de groupes de travail expressément formés.

Parmi les priorités à accomplir, il y aura la correspondance entre l'Administration régionale et les organismes locaux, les systèmes d'encaissement des entrées de compétence régionale et de paiements, les systèmes concernant la communication intégrée institutionnelle et les services d'utilité publique en faveur de la population valdôtaine, outre aux initiatives de marketing avec la Région, ses partenaires opératifs et les organismes locaux et les services novateurs de grande valeur ajoutée et/ou contenu technologique. «*Je suis heureux d'avoir signé cet accord* – a commenté le Président Caveri – *qui a conclu une longue période de négociations.*

Dans ses prémisses, ce document fait une photographie de la situation actuelle des «Poste italiane» sur le territoire régional, faite de personnes que nous connaissons et avec lesquelles nous pouvons nous confronter; cela témoigne qu'il ne s'agit pas d'une entreprise dont la présence est abstraite mais bien concrète et liée au territoire.

Nous savons bien que, à la lumière de la libéralisation du système postal, il faut poser une attention particulière aux zones de montagne, où il est bien plus difficile de trouver un équilibre entre les nécessités et les coûts.

Ce protocole ne veut donc pas seulement sauvegarder la territorialité, mais aussi des places de travail.

Je remercie «Poste italiane» parce que la signature de ce protocole comporte une exception par rapport aux accords standards qui pourra être signé dans le futur avec les autres régions, signe de l'étroite collaboration et négociation qui, depuis longtemps, voit engagées la Région Vallée d'Aoste et les «Poste italiane».

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Moins de Région et plus de marché: voilà l'appel qui est lancé périodiquement de parts et d'autres et qui, récemment, est devenu plus pressant. Je voudrais dire avant tout qu'il ne faut pas être insensible aux requêtes raisonnables qui photographient une économie en changement et une mutation du rôle de la politique, des instruments et des logiques d'intervention publique. Les thèses critiques, qui sont plus ou moins articulées selon la provenance politique et le courant de pensée, déplorent, dans le meilleure des hypothèses, un excès de dirigisme – qui s'est incrusté dans le temps – de la part du Gouvernement régional sur l'économie locale. Cette présence pluridisciplinaire emprisonnerait les énergies entrepreneuriales, en déformant les règles du jeu et en dévaluant l'esprit de concurrence. Sans cet excès présumé de la Région, comme régulatrice du marché et des différents secteurs, on libérerait – dans la partie conclusive de ces raisonnements – des intelligences et des actions pouvant amorcer des nouvelles et plus efficaces activités économiques. Dans la pire des hypothèses – parfois à la limite de la paranoïa – la logique serait par contre celle sous-entendant «les mains sur la ville», c'est-à-dire un groupe de pouvoir qui contrôle l'économie par l'entremise de la politique dans un ensemble qui sent le pourri. Délire… Une fois, acquittés de la version affairiste-maffieuse, qui est ridicule et offensive, nous serions tentés de dire, sur les thèses de l'excès de la présence régionale: et bien, retirons la Région de l'économie, totalement ou en partie, et observons les résultats, selon les mesures entreprises! Il faut dire tout d'abord que, les vaches grasses du budget régional étant épuisées, aujourd'hui un *Welfare* excessif et gaspilleur se heurte déjà tout seul avec les ressources budgétaires ainsi qu'avec le bon sens et le bon gouvernement (et je me conforme à ces principes comme à un Evangile). Il y a toutefois deux observations utiles à cerner l'aire d'intervention. La première concerne les secteurs qui doivent être solidement gardés au sein de la gestion publique, soit directement, soit avec son indiscutable régie. Santé et services sociaux, école et formation professionnelle, transport public local: personne ne peut penser que la gestion publique – sauf les principes de l'efficience et de l'épargne – sorte de ces secteurs stratégiques pour les services à la communauté et à la personne. Deuxièmement, dans un milieu de montagne comme le nôtre, il ne s'agit pas d'un prétexte, mais plutôt de l'augmentation des coûts qui sont estimables scientifiquement: ou bien il existe des éléments de compensation publique dans l'économie, ou bien certains secteurs – tels l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, le commerce – risquent de disparaître et, avec eux, les personnes et les collectivités locales qui habitent notre territoire. Et dans certains cas – nous pensons au tourisme – il y a le danger de remettre à quelqu'un d'autre les clés de notre développement. Voilà pourquoi l'intelligence est utile dans l'usage du frein et de l'accélérateur. Donc: aucun libéralisme sauvage et naïvement adorateur du marché et de ses règles spontanées, mais non plus une gestion publique envahissante et suffocante qui veut mettre son nez partout et au lieu de supporter les entrepreneurs se substitue à eux. C'est facile à dire, mais de fixer les limites à chaque fois n'est pas si aisé. Pour l'instant, l'assainissement des excès de la présence publique est un chemin sans retour.